

2EME QUADRIMESTRE 2024

Le SMGEAG procédera à la relève des compteurs sur les communes de son territoire selon le calendrier suivant :



GRANDE-TERRE

MAI	<ul style="list-style-type: none"> 💧 Petit-Canal : Du 6 au 13 mai 💧 Port-Louis : Du 15 au 21 mai 💧 Anse-Bertrand : Du 23 au 28 mai 💧 Le Moule : Du 30 mai au 7 juin
JUIN	<ul style="list-style-type: none"> 💧 Le Gosier Grands-Fonds : Du 19 au 28 juin
JUILLET	<ul style="list-style-type: none"> 💧 Morne-à-l'Eau : Du 1er au 10 juillet 💧 Sainte-Anne : Du 12 au 22 juillet 💧 Saint-François : Du 24 juillet au 1er août
AOÛT	<ul style="list-style-type: none"> 💧 Désirade : Du 1er au 19 août 💧 Le Gosier : Du 5 au 13 août

CENTRE

MAI	<ul style="list-style-type: none"> 💧 Baie-Mahault : Du 6 mai au 10 juillet
JUIN	<ul style="list-style-type: none"> 💧 Les Abymes Grands-Fonds : Du 3 au 13 juin 💧 Les Abymes : Du 17 juin au 25 juillet 💧 Capesterre Belle-Eau : Du 20 juin au 11 juillet
JUILLET	<ul style="list-style-type: none"> 💧 Les Saintes : Du 8 au 26 juillet 💧 Pointe-à-Pitre : Du 29 juillet au 21 août

BASSE-TERRE

MAI	<ul style="list-style-type: none"> 💧 Sainte-Rose : Du 6 mai au 17 juin 💧 Petit-Bourg : Du 6 mai au 24 juin 💧 Gourbeyre : Du 13 au 28 mai
JUIN	<ul style="list-style-type: none"> 💧 Saint-Claude : Du 30 mai au 13 juin 💧 Goyave : Du 10 au 19 juin 💧 Basse-Terre : Du 17 juin au 5 juillet
JUILLET	<ul style="list-style-type: none"> 💧 Baillif : Du 8 au 16 juillet 💧 Trois-Rivières : Du 18 au 31 juillet

COMMENT FACILITER LA RELÈVE



Veillez à rendre vos installations accessibles.



Veillez à attacher votre animal de compagnie afin d'éviter tout risque de morsure.



En cas d'absence, le releveur déposera un avis de passage dans votre boîte aux lettres. La carte d'auto relève remplie et signée est à renvoyer au service clientèle du SMGEAG.